

**Séance du 21 juillet 2016**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE** – Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – Année 2015.

Conformément à l'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doivent établir un rapport annuel retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement. Le présent rapport a ainsi pour objet de présenter au conseil municipal les principales actions menées au cours de l'année 2015 par la Ville de Bayonne dans ce domaine.

Instituée par la loi d'orientation pour la ville du 13 mai 1991, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) représente la plus importante dotation de péréquation versée par l'État aux communes. L'article L.2334-15 du CGCT précise que cette dotation « a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées ».

La Ville de Bayonne a perçu un montant de 1 027 414 € en 2015 au titre de cette dotation, montant identique depuis 2011. Cette attribution a permis à la Ville de poursuivre et de conforter les différentes actions mises en place en matière de développement social urbain, de politique de la ville, de renouvellement urbain, d'amélioration du cadre de vie social et physique, qui sont détaillées ci-après et retracées dans le tableau récapitulatif joint en annexe. Il peut être souligné que le total des dépenses engagées par la Ville pour l'ensemble de ces actions atteint 5,9 M€ en section de fonctionnement, et qu'elles ont bénéficié de financement à hauteur de 21 % : 1,027 M€ pour la DSU et 229 K€ pour les subventions spécifiques reçues au titre du programme de réussite éducative et de l'espace socioculturel municipal.

1 – Les actions menées au titre de la politique de la ville ont représenté une dépense de 101 543 € en 2015.

L'animation du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération bayonnaise relève de la compétence de la Communauté d'agglomération et a été confiée au GIP-DSU. La Ville a cependant voulu maintenir un lien fort avec les opérateurs de terrain sur les quartiers sensibles relevant de la géographie prioritaire.

Ce lien s'est concrétisé par l'attribution de subventions d'un montant total de 52 960 €, dont les subventions pour des actions d'éducation artistique et culturelle au profit des écoles situées en réseau de réussite scolaire (programme d'actions piloté par Educazep), avec l'objectif de soutenir les actions de développement social urbain sur les quartiers du plateau Saint-Etienne. Le poids du poste dédié à la politique de la ville représente, quant à lui, 48 583 €.

2 – Les engagements de la Ville en matière d'action sociale et solidarité se sont élevés à 1 436 068 € en 2015

Parmi les dépenses de la Ville liées à cet effort de solidarité, on retiendra notamment :

- l'aide à la mobilité des personnes disposant de faibles ressources : 168 019 € ;
- l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (dispositif « Beti Lan », géré par la Mission locale avenir jeunes) : 41 000 € ;
- l'action sociale à destination des familles défavorisées : 712 854 € ;
- le soutien au dispositif « Table du soir » : 18 057 €.

Par ailleurs, l'effort de la Ville en matière de logement et d'amélioration de l'habitat (logements d'urgence, subvention aux propriétaires pour les travaux d'amélioration de l'habitat) a été poursuivi, avec des dépenses d'un montant de 30 797 €. En outre, 45 070 € ont été versés aux associations et organismes œuvrant pour l'action sociale et la solidarité et 420 271 € à celles intervenant sur le volet de l'aide à la famille.

3 – Les actions réalisées dans le domaine de l'éducation ont totalisé 2 238 885 € en 2015.

En premier lieu, il convient de rappeler le montant très élevé restant à la charge de la ville au titre de la restauration scolaire (« coût social » de la restauration). Evalué à 2 034 340 € pour l'année 2015, il traduit la tarification mise en place, qui permet aux élèves bayonnais de bénéficier d'une restauration de qualité pour un prix très modéré, variant selon ressources des familles.

D'autre part, la Ville propose des actions de soutien scolaire aux enfants du réseau de réussite scolaire, notamment au travers du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) de l'espace socioculturel municipal, qui a représenté un total de charges de

49 582 €. La Ville a également mobilisé, pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, les acteurs du réseau de réussite éducative autour de son programme de réussite éducative, pour un montant de 154 963 €.

4 – L'action en faveur des personnes âgées a représenté 177 066 € en 2015.

L'affectation de la subvention municipale au CCAS a été maintenue sur les interventions sociales auprès des publics les plus en difficultés, dont les personnes âgées.

5 – Les dépenses en matière d'animation jeunesse et de quartier ont atteint 988 743 € en 2015.

En plus de l'enveloppe dédiée au dispositif du ticket découverte d'un montant de 6 732 €, la Ville anime et soutient de façon conséquente le fonctionnement de nombreuses structures :

- les structures centres sociaux de quartier (maisons de la vie citoyenne et espace socio culturel municipal) pour 797 847 € ;
- le bureau informations jeunesse pour 184 164 €.

6 – Les animations sportives et associatives ont représenté 959 688 € en 2015.

Outre les animations de proximité péri et extra scolaires mises en place à destination du public enfance-jeunesse pour un total de 541 688 €, la Ville soutient les centres de loisirs sans hébergement à hauteur de 418 000 €.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport sur l'utilisation, pour l'année 2015, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.